

EXPERT EN NAVIGATION A PASSAGERS (ENP)

Formation et présentation aux examens de la certification prévue

Agrément accordé par l'arrêté du 24 avril 2023

Titre inscrit au Registre Spécifique RS6649 sous le nom de :

Certificat de qualification d'expert en navigation avec passagers déposé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Echéance de l'enregistrement au 03/06/2029

PROGRAMME

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail.

Formation en présentiel et distanciel.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

La formation a pour objet de préparer les candidats à présenter les épreuves de la certification.

Les objectifs opérationnels sont :

- Connaître l'ensemble des textes régissant les passagers
- Identifier les différents passagers, leurs droits et leur porter assistance si nécessaire
- Connaître la réglementation en matière de sécurité et faire appliquer les consignes
- Communiquer en anglais élémentaire
- Organiser la sécurité à bord dans toutes les situations et avec l'utilisation des moyens appropriés

1.3 - Prérequis

Le candidat doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme de formation aux premiers secours du type BNS, AFPS, PSC1 ou encore SST en cours de validité avant d'effectuer la formation ENP.

1.4 - Contenu

- **Module 1. – Droit des passagers** (distanciel + présentiel)
 - ✓ Règles pour le transport de passagers par voie de navigation intérieure
 - ✓ Accueil des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite
- **Module 2 – Communication** (distanciel + présentiel)
 - ✓ Informations à communiquer aux passagers sur la sécurité et leurs droits
 - ✓ Informations à communiquer avec l'équipage en cas de problème
 - ✓ Connaissance du vocabulaire d'anglais et utilisation avec les passagers, l'équipage et les services extérieurs
- **Module 3 – Equipement de sécurité** (présentiel)
 - ✓ Connaissance du matériel de sécurité
 - ✓ Contrôle des différents éléments
 - ✓ Utilisation des différents équipements de sécurité
- **Module 4 – Evacuation** (présentiel)
 - ✓ Connaissance et mise en œuvre du plan de sécurité et dossier de sécurité
 - ✓ Gestion des situations d'urgence (bateau)
 - ✓ Gestion des situations de crise (passagers)

1.5 – Sanction visée et modalités

L'obtention de l'Expert en navigation à passagers (ENP) est subordonnée à la réussite à un examen dont le contenu est défini par la directive européenne du 12 décembre 2017.

Cet examen porte sur chacun des modules et comporte : QCM, interrogation orale individuelle et collective, des mises en situation.

FLUVIA est agréé par le ministère chargé des transports pour réaliser la formation et procéder à l'évaluation. Il délivrera une attestation de réussite le cas échéant. Cependant, la délivrance du certificat de qualification d'Expert en navigation à passagers est assurée par les services instructeurs de la Sécurité fluviale.

Il sera par ailleurs remis à chaque stagiaire à la fin du stage une attestation de formation, quel que soit le résultat de l'évaluation.

1.6 – Taux de réussite

En 2024, le taux de réussite aux examens ENP est de 94% pour 102 candidats.

Les candidats attribuent une note de 9,4/10 à FLUVIA. Taux de satisfaction des stagiaires : 98 %. Taux abandon : 0%

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 3 jours en présentiel soit 21 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 pour la partie présentielle, plus deux modules d'e-learning.

2.2 – Inscription, délai d'accès et période de réalisation :

L'inscription sera effective après avoir rempli le Bulletin d'Inscription et justifié des prérequis demandés. Un minimum de 15 jours ouvrés est nécessaire entre l'inscription complète et le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet www.institutfluvia.fr

2.3 – Lieu

Les sessions interentreprises se déroulent principalement à Choisy le Roi (94), à Paris (75) ou Cahors (46).

2.4 – Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 10 maximum pour des sessions inter-entreprises.

Pour une session en intra-entreprise, le nombre maximum autorisé est 12 personnes.

2.5 – Formateurs

Cette formation est assurée par l'une des personnes suivantes :

- Bruno DESMURS, ancien pompier et formateur de la société NFS Loire,
- Laurence DIRAT gérante d'une école de navigation,
- Damien ROSSIGNOL, formateur de l'association A Puissance 2,
- Xavier WATTIAU, gérant d'un bateau école et pilote et titulaire des permis Groupe A et Groupe B.
- les professeurs du CFA de la Navigation Intérieure,

Toutes leurs compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

La formation est assurée pour partie en e-learning, modules accessibles via smartphone, tablette ou pc et pour partie sur un bateau mais avec une présentation powerpoint, des vidéos, un manuel, d'autres supports écrits. La réalisation de la session à bord d'un bateau à passagers permettra aux stagiaires d'être mis en situation. Aucune navigation n'est prévue.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation :

Pour les non adhérents : 1 025 € HT (20% de TVA) soit 1 230,00 € TTC.

Pour les adhérents E2F : 994,25 € HT (20% de TVA) soit 1 193,10 € TTC.

La formation est finançable par le CPF - Compte Personnel de Formation.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact – Référent Handicap :

Bénédicte KALYNIAC

Ligne directe : 01.42.60.36.13 ou 06.85.03.46.75

Mail : contact@institutfluvia.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Version Janvier 2025